

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-391 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-253 RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

Par la présente, avis est donné que lors de la séance ordinaire du 16 octobre 2023, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2023-391 modifiant le règlement numéro 2015-253 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement à l'hôtel de ville au 1, rue du Pont à Labelle, les jours ouvrables du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ou sur le site Web de la Municipalité au www.municipalite.labelle.qc.ca.

Le règlement numéro 2023-391 est entré en vigueur le 23 novembre 2023, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Laurentides relatif au présent règlement.

DONNÉ À LABELLE LE 28^e NOVEMBRE 2023

Claire Coulombe Greffière-trésorière et directrice générale